

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_06
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Convention de partenariat transfrontalier
pour la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

Par la suite d'une convocation en date du 08 février 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 14 février 2019 à 16h00 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le classement en 2013 des territoires français et italien en tant que Réserves de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;

Considérant :

- Les dossiers de candidatures des Réserves de biosphère du Mont Viso, française et italienne ;
- Le dossier de candidature de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso ;

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190214-2019_06-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_06
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Convention de partenariat transfrontalier
pour la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

- L'étude de gouvernance réalisée par MAB France en 2015, dans le cadre du projet GouvMAB Monviso.

Le Comité syndical, réuni le 14 février 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0
Nombre de membres présents :	12	Pour : 16
Nombre de membres représentés :	3	Abstentions : 0

Décide :

D'autoriser le Président de signer la convention de partenariat transfrontalier pour la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso ;

De désigner quatre représentants au sein du Comité syndical afin qu'ils participent à la gouvernance. Soit Anne-Marie Forgeoux qui représentera la Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; Valérie Garci-Eyméoud qui représentera le Département ; Christian Laurens qui représentera la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras ; et Christian Grossan, Président du Parc du Queyras nommé d'office ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

